

**Geschäftsstelle Agglo Basel**

Emma Herwegh-Platz 2a

CH-4410 Liestal

Déblocage d'unités de prestation (Projets de 3^e génération)

Projet

Saint-Louis Agglomération est porteur du projet suivant :

- Nom du projet : **CA3F: Liaison cyclable Bartenheim la Chaussée / Rosenau**
- Code ARE : **2701.3.059**
- N° du PA : **LV62**
- Coûts estimés : **1'100'000 CHF**
- Unités de prestations estimées :
 - **3'800 m** de la catégorie **voie parallèle pour les vélos cat. 1**

1/2

Contributions fédérales

Le projet figure comme mesure pouvant bénéficier de contributions fédérales forfaitaires dans l'accord sur les prestations signé avec la Confédération le 18 novembre 2019. Dans le cadre de l'accord sur l'affectation des contributions fédérales forfaitaires pour les mesures du projet d'agglomération de 3^e génération au sens de l'art. 21a OUMin conclu le 13 août 2019 entre les cantons d'Argovie, de Bâle-Campagne, de Bâle-Ville, de Soleure ainsi que le district de Lörrach et Saint-Louis Agglomération et, à partir du 1^{er} janvier 2021 dans le cadre du Règlement sur la gestion des mesures bénéficiant de contributions fédérales forfaitaires, le versement d'une contribution fédérale a été assuré pour ce projet.

Déblocage d'unités de prestation

Les contributions fédérales seront perdues si les projets présentés dans le cadre du PA de troisième génération ne sont pas réalisés au plus tard le 31 décembre 2025. Si le déblocage a lieu suffisamment à temps, les unités de prestation ainsi libérées dans le périmètre de l'agglomération de Bâle pourront être mises à disposition pour des mesures de remplacement. Les porteurs de projets sont donc tenus de débloquent les unités de prestation liées à un projet dès qu'il apparaît que celui-ci ne pourra pas être réalisé dans le délai prévu.

Par la présente, le porteur du projet déclare que sur les unités de prestation estimées pour le projet

- Seule une partie a été mise en œuvre, à savoir...
- Aucune unité de prestation n'a été mise en œuvre

Justification :

Pour des raisons de sécurité et à la demande des maires des deux communes, SLA a réalisé l'aménagement de cette piste cyclable début 2018. L'aménagement de ce tronçon en site propre en parallèle de la RD 21.1 (route étroite et sinueuse bordée de peupliers) a permis de répondre à une forte demande concernant la création d'une liaison sécurisée pour renforcer la mobilité douce dans ce secteur.



Par conséquent, **3'800m** unités de prestation de la catégorie **voie parallèle pour les vélos cat. 1** sont débloquées. En débloquant ces unités de prestation, le porteur de projet renonce aux contributions garanties pour ces dernières.

Lieu, date :

Jean-Marc Deichtmann

2/2

Annexe :

- Décision de l'organe compétent quant au renoncement (extrait du compte rendu)